

Avenant à la Convention de coopération
entre
L'Université François-Rabelais de Tours / France (UFRT)
et
L'Institut de Touraine (IEFT)

FORMATION

ENTRE

L'Université François-Rabelais de Tours (dénommée ici, « UFRT »), représentée par son Président, le Professeur Loïc VAILLANT,

ET

L'Institut de Touraine (dénommé ici, « IEFT »), représenté par sa Présidente, Catherine de COLBERT.

Vu la Convention entre l'Université François-Rabelais de Tours et l'Institut de Touraine en date du 1^{er} janvier 2009, et son article 4 *Parcours intégré de préparation à l'insertion professionnelle*.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet de développer des relations étroites dans le domaine de la formation entre :

- l'UFR de Droit, Economie et Sciences Sociales (UFR DESS) de l'Université François-Rabelais de Tours,
- le Centre Universitaire d'Enseignement du Français pour Etudiants Etrangers (CUEFEE) de l'Université François-Rabelais de Tours, et
- l'Institut de Touraine (IEFT).

L'objectif de cet avenant est la mise en place d'un parcours de formation pour étudiants de l'Institut de Touraine, titulaires d'au moins un diplôme de fin d'études secondaires, désirant intégrer une première année de licence dans l'UFR DESS. Ce parcours se déroule à l'Université François-Rabelais de Tours sur deux périodes :

- de février à fin mai de l'année X, le parcours de formation comporte 48 heures de cours de méthodologie universitaire et 36 heures d'introduction disciplinaire au CUEFEE. Pendant cette période, les étudiants de l'IEFT poursuivent en parallèle leur formation linguistique à l'Institut de Touraine en vue de l'acquisition d'un niveau de français B2 minimum.

- de fin mai à mi-juillet de l'année X, le parcours de formation est purement disciplinaire et comporte 120 heures de préparation à l'intégration d'une première année de licence dans l'UFR DESS. Pendant cette période, les étudiants de l'IEFT sont à temps plein en formation à l'Université de Tours.

A l'issue de ce parcours de formation, sous réserve de succès aux différents examens, les étudiants de l'Institut de Touraine intègrent d'une première année de licence de droit, d'économie ou d'AES dans l'UFR DESS à l'UFRT.

ARTICLE 2 : MODALITES D'ADMISSION ET FORMATION

Pour être autorisé à s'inscrire dans le parcours de formation proposé, un étudiant de l'Institut de Touraine devra :

- démontrer qu'il est titulaire d'au moins un diplôme de fin d'études secondaires,
- avoir validé avant le 20 janvier de l'année X un test de français attestant un niveau de français B1 intermédiaire. Plus précisément, le candidat devra avoir passé un TCF avec l'option Production Ecrite (PE), avoir obtenu le niveau B1 à l'épreuve écrite et un score global supérieur à 350.
- avoir été sélectionné lors d'un entretien de motivation qui se déroulera entre les 20 et 31 janvier de l'année X.

Lors de leur période de formation à l'Université de Tours, les étudiants de l'Institut de Touraine suivent une formation avec pour objectif l'obtention d'un « Certificat d'aptitude à l'insertion en première année de licence à l'UFR Droit, économie et sciences sociales ». Ce certificat, d'un volume horaire total de $48+36+120 = 204$ heures, se compose de cours de méthodologie et d'enseignements disciplinaires de mise à niveau assurés par des enseignants de l'UFRT.

Les étudiants sont soumis à un contrôle continu dans les différents enseignements et doivent les valider par une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 pour obtenir le certificat. Une moyenne inférieure à 6/20 dans l'un des enseignements du certificat empêche toute compensation et oblige l'étudiant à passer la deuxième session d'examens proposée au début du mois de septembre de l'année X. L'obtention du certificat sera soumise à une condition de présence et d'assiduité : en cas de plus de 20% d'absences non justifiées sur le temps de formation aucune validation du certificat ne sera possible.

ARTICLE 3 : Conditions d'accès à la L1 droit, d'économie ou d'AES :

Les étudiants de l'Institut de Touraine sont autorisés à s'inscrire de plein droit en 1^{ère} année de licence de droit, d'économie ou d'AES à l'UFRT en septembre de l'année X à deux conditions :

- avoir obtenu au plus tard début septembre un niveau de français B2, et
- avoir obtenu le « Certificat d'aptitude à l'insertion en première année de licence à l'UFR Droit, économie et sciences sociales ».

En cas de niveau de français insuffisant et/ou d'échec au certificat d'aptitude début septembre, toute demande de réinscription dans ce parcours l'année suivante sera soumise à une commission pédagogique. Il est par ailleurs vivement recommandé aux étudiants inscrits de suivre la Procédure d'Admission Préalable (DAP). En effet, en cas d'échec au certificat, ils n'auraient pas la possibilité de candidater dans une autre université française. Les étudiants inscrits seront aidés pour établir leur dossier DAP.

NB : Le contenu de la formation, délivrée conjointement par l'UFR de Droit, Economie et Sciences Sociales et le CUEFEE, est précisé dans l'annexe en fin de document.

ARTICLE 4 : FRAIS D'INSCRIPTION A L'UNIVERSITE DE TOURS

Les frais d'inscription dans le Certificat d'aptitude à l'insertion en première année de licence à l'UFR seront directement réglés par chaque étudiant et s'élèvent à :

- 500 euros pour le premier volet de formation (de début février à fin mai), et de
- 1 850 euros pour le deuxième volet de formation (de fin mai à mi-juillet),

soit 2 350 euros au total. Les frais d'inscription à l'Université François Rabelais de Tours devront être versés par chaque étudiant en une seule fois au début de la formation.

Au vu des tarifs définis ci-dessus, le programme ne pourra pas ouvrir avec un groupe d'étudiants comprenant moins de 10 inscrits. Ces tarifs sont applicables aux étudiants venant à titre individuel, de l'IEFT et du CUEFEE.

Par ailleurs, lorsqu'une convention tripartite sera signée entre l'UFRT, l'IEFT et un tiers extérieur pour ce parcours d'insertion, les frais d'inscription seront définis dans ladite convention.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE L'INSTITUT DE TOURAINE

L'Institut de Touraine s'engage à informer ses étudiants de l'existence du parcours de formation proposé par l'Université de Tours. De plus, préalablement à la phase de sélection des candidats, l'Institut de Touraine s'engage à fournir une liste de candidats potentiels au plus tard fin novembre de chaque année X-1 (au CUEFEE de l'Université de Tours). Cette liste permettra d'évaluer les chances d'ouverture du parcours de formation au mois de février suivant. En effet, le parcours de formation proposé ne pourra être ouvert pour moins de 10 étudiants au total (quelle que soit leur origine, IEFT, CUEFEE ou autre).

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE L'UNIVERSITE DE TOURS

Les frais d'inscription à l'Université de Tours (2 350 euros au total) comprennent les droits de base et frais de médecine préventive. A l'issue de son inscription fin février, l'étudiant obtiendra une carte d'étudiant lui donnant les mêmes droits que tout autre étudiant de l'université.

ARTICLE 7 : SUIVI DE LA CONVENTION

Les responsables pédagogiques et/ou scientifiques du projet sont :

- pour l'Université François-Rabelais de Tours : Mme Nathalie ALBERT, Doyen de l'UFR Droit, Economie et Sciences Sociales, et Alain KOENIG, Directeur du CUEFEE, et
- pour l'Institut de Touraine, M. Christophe TISSOT.

Les deux institutions cosignataires désignent chacune deux membres pour constituer un comité de pilotage qui se réunit au moins une fois par an pour faire le point sur les problèmes rencontrés par les étudiants.

Plus généralement, ce comité de pilotage a pour objectif de mesurer les résultats de la coopération, de restituer un bilan et de proposer les décisions nécessaires à toute amélioration ou extension du programme de coopération. Le bilan des actions réalisées sera transmis chaque année aux Présidents de l'UFRT et de l'IEFT.

ARTICLE 8 : DUREE, LITIGE ET RESILIATION :

Cet avenant entrera en vigueur à compter de la date de la signature par les deux parties après approbation par les autorités compétentes. Sa validité est de 2 ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 6 mois, la dénonciation ne pouvant prendre effet avant la fin de l'année universitaire en cours.

Si des difficultés survenaient, les partenaires s'engagent à tenter de résoudre le litige à l'amiable, par voie de conciliation directe, en réunissant le comité de pilotage du programme.

Toute modification au présent texte, décidée d'un commun accord par les contractants, devra être soumise à l'appréciation des autorités de tutelle.

ARTICLE 9 : EXEMPLAIRES

Le présent avenant est reproduit en 2 exemplaires signés.

**UNIVERSITE FRANÇOIS-RABELAIS
DE TOURS**

INSTITUT DE TOURAINNE

Loïc VAILLANT
Président

Catherine de COLBERT
Présidente

Date:

Date:

Annexe – Programme pédagogique

UNITES D'ENSEIGNEMENTS (intitulé exact)	ELEMENTS PEDAGOGIQUES (intitulé exact)	VOLUMES HORAIRES			COEF.	CONTROLE DES CONNAISSANCES	
		C M	T D	heures hebdo étudiant		REGIME GENERAL	
						1 ^{ère} session	2 ^{ème} session
UE : Méthodologie	Méthodologie universitaire	48	4	3	1	CC/ET	O/ET
UE : Introduction disciplinaire	Vie politique et institutions publiques Introduction au droit Introduction à l'économie	36		3	1	CC	O/ET
UE : Droit privé	Droit civil-Droit de la famille	20	20	8	1	CC	O/ET
UE Droit public	Droit constitutionnel	20	20	8	1	CC	O/ET
UE : Economie	Economie générale	20	20	8	1	CC	O/ET
Total semestriel – Certificat d'aptitude		144	60	3¹ puis 24²	5		

- (1) Pendant la période de formation de février à fin mai.
(2) Pendant la période de formation de fin mai à mi-juillet.